



Ville d'Esch-sur-Alzette

Esch-sur-Alzette, le 9 septembre 2019

Au Collège échevinal

Madame, Messieurs,

Conformément aux dispositions réglementaires toutes les recettes qui ne découlent pas de taxes ou tarifs votés doivent être approuvées par le conseil communal. A cet effet, je vous prie de bien vouloir soumettre le listing des recettes 2018 en annexe au vote du Conseil communal.

Cordialement

Thierry Tormena

Chef de service,
Comptabilité et contrôle